

Engagée pour l'enfance

PROJET ASSOCIATIF





Préambule

Un projet associatif

e Conseil d'Administration a souhaité actualiser le projet de l'Association Jean Cotxet afin de capitaliser l'expérience acquise au fil des années et d'intégrer les évolutions de son environnement.

Son élaboration est le fruit d'une réflexion qui a rassemblé les Administrateurs, la Direction Générale et les Directeurs des établissements et services. Ce rassemblement des énergies doit être particulièrement souligné, gage qu'il est de l'engagement de tous dans l'action. Le projet associatif a été construit concomitamment à la réécriture des projets d'établissement.

Il doit permettre de définir l'identité de notre association et de préciser ses valeurs. Il a bien évidemment vocation à constituer un cadre de référence pour ses membres. Il veut aussi être pour celles et ceux qui travaillent dans l'association un outil pour agir, réfléchir et innover. Enfin ce projet associatif est un moyen de partager avec les tiers les questionnements et les réponses qu'appelle aujourd'hui la pratique de la protection de l'enfance.



Association fut créée, le 1^{er} octobre 1959, par un groupe de personnes animé par Pierre Brisse alors Président de la juridiction des mineurs de ce qui était alors le Tribunal de la Seine, aujourd'hui Tribunal Judiciaire de Paris. Elle prit en 1964 le nom de Jean Cotxet, prédécesseur immédiat de Pierre Brisse dans ses fonctions. Il fut une figure de la justice des mineurs de l'après-guerre marquée par l'Ordonnance du 2 février 1945 qui avait profondément modifié la législation pénale relative à « l'enfance délinquante ».

Cette création correspondait au besoin urgent de mise en place d'un ensemble d'établissements et services pour accompagner la profonde réforme portée par l'Ordonnance du 23 décembre 1958 relative à « la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger ». Juridiquement et matériellement liée au ministère de la Justice et aux magistrats du Tribunal de la Seine, l'association créa dès 1960 ses premiers établissements et services : foyers, service d'assistance éducative en milieu ouvert, placement familial... Fait de nombreuses créations, de quelques suppressions et de beaucoup d'évolutions d'établissements et services, son développement fut le fruit de la nécessité, de l'initiative de ses administrateurs, du dynamisme de ses dirigeants et de l'évolution de la demande.

En 1964, marquant son émancipation des autorités, elle modifia ses statuts et la composition de son Conseil d'Administration. Elle établit son siège hors du Tribunal et élargit sa mission à « la protection et l'éducation de l'enfance et de l'adolescence inadaptées ».

Déclarée d'utilité publique par décret du 7 décembre 1971, l'association gérait, en 1973, 15 établissements et services et employait 500 salariés.

L'association a ensuite poursuivi son développement en Ile-de-France. Elle s'est adaptée aux modifications législatives, aux demandes formulées par les autorités en charge de l'enfance en danger mais aussi, plus largement, aux besoins qu'elle a repérés dans la société dans laquelle s'inscrit son action citoyenne attachée aux valeurs républicaines.

Désormais régie par ses statuts modifiés en 2018, l'association comptait, au 1^{er} janvier 2021, 33 établissements et services accompagnant 4 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs, grâce à l'action de près de 1 000 salariés.



L'association face aux enjeux actuels de la protection de l'enfance

es jeunes sont notre avenir commun, il est essentiel qu'ils soient protégés dans leur développement et puissent à leur tour contribuer à faire évoluer la société.

Notre association œuvre pleinement dans la protection de l'enfance pour assurer de manière diversifiée la nécessaire réaction de solidarité qu'appelle la situation des enfants en difficulté voire en danger.

L'association s'inscrit dans les objectifs définis par le législateur pour la protection des jeunes et dans le respect des règles nationales et internationales édictées pour la garantie des droits des mineurs et des familles.

Elle construit son action sur la reconnaissance de la personne comme centre de son intervention en recherchant et valorisant les capacités et les potentialités des jeunes et des familles. Cette dimension éthique pose la primauté de la personne, sujet pensant fondamentalement respectable, digne d'intérêt, d'attention et de respect.



La reconnaissance de la valeur de l'autre est un principe fondateur de l'association qui s'applique tant aux enfants accompagnés qu'à leurs familles. Elle concerne aussi l'ensemble des acteurs de l'association qui ont à cet égard un devoir d'exemplarité.

Le respect de l'autre et la bienveillance doivent irriguer l'intervention éducative dans une recherche constante de qualité et un climat de confiance.

S'agissant des enjeux actuels, il nous paraît essentiel de souligner notre préoccupation devant les difficultés objectives d'inclusion rencontrées par les jeunes ayant connu des parcours en protection de l'enfance. Ce constat interpelle à deux niveaux : le contenu de la prise en charge, d'une part et l'évaluation de sa pertinence par un suivi ultérieur, d'autre part.

L'association entend donc promouvoir, en son sein et dans sa relation avec les institutions qui recourent à elle, l'exigence permanente d'une prise en compte du parcours passé et possible du jeune. Elle souhaite ainsi, non seulement éviter les ruptures, mais aussi cultiver de façon permanente une réflexion sur la marche nécessaire vers l'autonomie et l'inclusion sociale des jeunes. Cette démarche implique une volonté partagée de projection que les contraintes de l'urgence ou de l'accoutumance ne rendent pas toujours aisée.

Dans l'accomplissement des missions que l'association assume auprès des jeunes et des familles, elle entend agir avec opiniâtreté en recherchant avec ses partenaires les solutions éducatives adaptées à la spécificité de chaque situation. Les acteurs de l'association affirment leur volonté de ne pas éviter les difficultés mais de les partager avec les décideurs judiciaires ou administratifs.

L'Association Jean Cotxet a souhaité reformuler son projet associatif. Ce faisant elle entend, d'abord, confirmer la protection de l'enfance comme cœur de son métier. Elle souhaite, ensuite, poser pour tous ses acteurs l'exigence de l'adaptation et de la créativité. Elle désire, enfin, privilégier dans son action le principe de coopération.



1. Un cœur de métier, la protection de l'enfance

L'Association Jean Cotxet confirme son choix de consacrer son énergie et ses actions à la prévention et la protection de l'enfance.

Son ambition est d'accompagner les jeunes qui ont connu des difficultés, voire des traumatismes, à acquérir estime de soi, confiance en soi et respect de l'autre pour devenir des adultes autonomes.

1.1. Placer la prévention et la protection du jeune au centre de l'action

L'association a à cœur de veiller à :

ACTIONS

- ✓ prendre en compte et satisfaire les besoins fondamentaux du jeune, sa sécurité, sa moralité et sa santé.
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un projet personnalisé en considérant les besoins de l'enfant et en prenant le temps de l'écoute. Le projet personnalisé est élaboré et revu régulièrement :
 - en prenant en compte son histoire personnelle, familiale et environnementale :
 - en évaluant ses besoins :
 - et en dessinant une perspective de sortie.

Elle est prête à assumer le risque éducatif en cohérence avec le projet personnalisé du jeune.





1.2. Assurer une continuité de parcours pour les jeunes

Ce parcours doit prendre en compte l'antériorité et penser la sortie, dès l'accueil au sein de l'établissement. Cette préoccupation est le fil conducteur de toutes les actions entreprises par l'association, qui entend être une étape dans la vie de l'enfant.

- ✓ Proposer des réponses adaptées prenant en compte la maturité et l'avancée en autonomie du jeune.
- ✓ Accompagner le jeune pour qu'il accède aux droits communs.
- ✓ Prévenir les ruptures de parcours, sources potentielles de traumatismes, par la recherche de solutions internes à l'association et partenariales.
- ✓ Favoriser l'insertion dans la vie active des jeunes en partenariat avec l'Education Nationale, les centres de formation et d'apprentissage et les entreprises.

1.3. Prendre en compte la parole du jeune

L'association prend en compte la parole de l'enfant par l'écoute attentive et des entretiens réguliers.

ACTIONS

- ✓ Favoriser l'expression de l'enfant par tous les supports de médiation (art, sport...).
- ✓ S'assurer de la bonne compréhension de la parole du jeune et sa prise en compte.
- ✓ Analyser régulièrement le niveau de satisfaction des jeunes quant à l'accompagnement de l'association.
- ✓ Systématiser les conseils de la vie sociale ou autre forme d'expression.

1.4. Prendre en compte la place de l'enfant dans sa famille

Pour la majorité des enfants suivis, le projet est d'associer les parents et de favoriser les échanges.

- ✓ Accompagner les liens entre le jeune et sa famille, dans le respect des décisions judiciaires et en considérant les demandes de l'enfant et sa sécurité.
- ✓ Aider l'enfant à se situer au sein de sa famille.
- ✓ Soutenir la parentalité en proposant notamment des modes de rencontre et d'accompagnement.





2. Adaptation et créativité

Depuis sa création, l'association s'efforce d'apporter des réponses aux besoins d'accompagnement repérés pour les enfants et leurs familles.

2.1. Adapter la réponse aux besoins

L'Association Jean Cotxet veille à adapter sa réponse aux besoins, en proposant des solutions classiques ou innovantes, allant de l'hébergement (en accueil individuel ou collectif) à des interventions en milieu ouvert ou des activités de jour.

ACTIONS

- ✓ Évaluer les besoins en lien avec les familles et les partenaires.
- ✓ Evaluer la pertinence des dispositifs au regard de l'intérêt de l'enfant.
- ✓ Apporter de nouvelles réponses, notamment des prises en charge alternatives au placement, par des créations ou des transformations.
- ✓ Proposer aux autorités publiques des réponses adaptées et cohérentes avec les orientations du projet associatif.
- ✓ Intégrer les technologies numériques dans le travail éducatif, les actions de formation et de prévention.
- ✓ Se nourrir de la diversité des approches théoriques pour répondre au mieux aux besoins des enfants.
- ✓ Se soucier du devenir du jeune après sa sortie d'un des dispositifs éducatifs de l'association.

2.2. Des dispositifs qui s'appuient sur des équipes et des professionnels

Chaque professionnel, quels que soient son métier et sa fonction, doit voir ses compétences et capacités d'écoute, d'observation, de bienveillance et d'empathie, reconnues, soutenues et valorisées. Tous apportent leur contribution à l'accomplissement de la mission spécifique de l'association : la protection de l'enfance. Pour accompagner le mieux possible les enfants et leurs familles, l'association veille à :

- ✓ partager les compétences, les savoir-faire, les savoir-être, les méthodes éducatives et psycho-éducatives.
- ✓ Favoriser l'évolution professionnelle des salariés par la formation et la transmission.
- ✓ Promouvoir la qualité de vie au travail.
- ✓ Encourager l'exercice du droit d'expression des salariés.
- ✓ Développer les compétences des professionnels en matière de technologies numériques.

2.3. Encourager l'expérimentation et la recherche

L'association est engagée dans de nombreux travaux de recherche qui contribuent à développer son expertise.

ACTIONS

- ✓ Poursuivre les travaux de recherche et en lancer de nouveaux.
- ✓ Partager les résultats de ces recherches, notamment en organisant des journées d'études.
- ✓ Participer aux regroupements et instances de réflexion.
- ✓ S'assurer que ces travaux irriguent les pratiques.

2.4. Prendre en compte l'éco-responsabilité et l'éthique de consommation

L'association entend assumer sa responsabilité sociétale, en intégrant la dimension environnementale dans son fonctionnement.

- ✓ Promouvoir les comportements éco-responsables au sein des établissements de l'association.
- ✓ Veiller à l'éthique dans les choix de consommation.
- ✓ Sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et au développement durable.
- ✓ Inclure cette dimension dans l'ensemble des projets.





3. Le choix de la coopération

Les échanges enrichissent la réflexion et les pratiques éducatives. Pour favoriser le développement harmonieux des jeunes, l'association fait le choix de la coopération, à la fois interne et externe. L'objectif est de s'engager dans un cercle vertueux : apprendre à coopérer, coopérer pour apprendre. La participation de tous à ces échanges est encouragée pour un enrichissement mutuel.

3.1. Inscrire la coopération comme principe d'action

La coopération entre les professionnels, les jeunes et leurs familles irrigue les pratiques et la vie quotidienne au sein des établissements. Elle favorise la responsabilisation de chacun. Elle contribue à l'émancipation des jeunes. Elle aide les professionnels à adopter la bonne posture.

ACTIONS

- ✓ Développer l'esprit d'initiative.
- ✓ Encourager la participation.
- ✓ Promouvoir le dialogue.
- ✓ Renforcer les solidarités.

3.2. Favoriser les liens internes à l'association

Les rencontres entre les professionnels des établissements de l'association sont encouragées.

- √ Faire connaître les différents établissements aux nouveaux professionnels.
- ✓ Multiplier les échanges de pratiques en créant des temps de partage et de réflexion.
- ✓ Proposer des temps collectifs d'élaboration et de production.
- ✓ Fédérer autour de projets transversaux (carrefours, journées sportives associatives, séjours communs, activités en journée...).
- ✓ S'appuyer sur la solidarité associative pour éviter les ruptures.
- ✓ Mobiliser les ressources internes au service du parcours des jeunes.







3.3. Développer les coopérations externes à l'association

Agir en protection de l'enfance nécessite des liens réguliers avec l'ensemble des acteurs qui y concourent. L'association entend s'investir dans les instances de réflexion et d'élaboration partenariales (schémas départementaux, observatoires, référentiels, projets...).

Intensifier les échanges avec les autorités administratives

Les échanges réguliers avec les autorités administratives facilitent l'adaptation des projets aux besoins ainsi que le parcours des jeunes. Ces échanges visent un même objectif : la qualité de l'accompagnement.

ACTIONS

- ✓ Etre force de propositions pour de nouvelles réponses.
- ✓ S'assurer de la bonne utilisation des financements publics.
- ✓ Se reconnaître partenaires dans la mise en œuvre du projet du jeune.
- ✓ Entretenir un cadre de relations régulières et confiantes.
- ✓ Veiller à la bonne information de l'autorité administrative.

Renforcer nos liens avec les magistrats

Ces liens historiques ont contribué à forger ce qu'est l'Association Jean Cotxet et à nourrir son évolution. La majorité des jeunes accueillis par l'association le sont dans le cadre de décisions judiciaires à caractère éducatif.

- ✓ Rencontrer régulièrement les magistrats pour leur faire connaître nos établissements et nos actions.
- ✓ Mieux cerner leurs attentes pour améliorer la qualité des informations utiles à leurs décisions.







S'investir dans les réseaux associatifs

L'association s'inscrit dans de nombreux réseaux d'échanges locaux, régionaux et nationaux afin de nourrir sa réflexion et faire évoluer ses pratiques.

ACTIONS

- ✓ Faire partager la position de l'association dans ces instances.
- ✓ Initier des actions communes.
- ✓ Diffuser en interne les informations recueillies.
- ✓ Renforcer les partenariats avec les associations de bénévoles qui œuvrent pour les jeunes (anciens jeunes, soutien à l'insertion, parrainage, familles accueillantes...).

S'appuyer sur les partenaires de proximité

Ces liens avec les partenaires de proximité (soins, municipalité, école, sports, culture, police, bailleurs sociaux...) au niveau de chaque établissement contribuent à l'accomplissement de la mission et facilitent la mise en œuvre des projets de chaque jeune.

ACTIONS

- ✓ Inscrire les jeunes dans les dispositifs de droit commun.
- ✓ Ancrer les actions dans le territoire.
- ✓ Conventionner avec les partenaires de proximité.
- ✓ Veiller à maintenir le lien avec les réseaux proches des familles.





3.4. Développer le bénévolat

Des bénévoles interviennent dans la majorité des établissements, par exemple pour le soutien scolaire. Les bénévoles sont des personnes-ressources qui interviennent en complément du travail des professionnels.

- ✓ Etablir une charte des bénévoles.
- ✓ Renforcer des partenariats avec des associations de bénévoles.
- ✓ Inciter les jeunes à s'inscrire dans des actions de bénévolat.

Charte de l'association

L'association Jean Cotxet œuvre dans le cadre de la protection de l'enfance depuis 1959.

La cohérence de son développement et la permanence de son action, fondée sur les valeurs démocratiques et laïques, participent de sa reconnaissance en tant qu'association d'utilité publique.

Elle adhère aux valeurs humanistes, notamment le respect et la reconnaissance de la personne. Elle a la volonté de rechercher les potentiels et de valoriser les capacités des jeunes accompagnés ou accueillis ainsi que de leurs familles.

Les orientations de l'association sont définies par le respect des droits de l'enfant, la considération de son intérêt supérieur et la satisfaction de ses besoins. Elles s'appuient sur les compétences créatrices, innovantes et expérimentales des équipes pluridisciplinaires, l'engagement de tous les acteurs et des relations de confiance réciproques.

Dans une perspective globale, les professionnels s'appuient sur les ressources de l'environnement et du réseau partenarial pour aider les jeunes à poursuivre leur développement de façon harmonieuse et accéder à l'autonomie psychique, sociale et professionnelle.

Chaque jeune est considéré dans son individualité. Il bénéficie d'un projet personnalisé, d'une écoute respectueuse et bienveillante, d'une relation empathique et d'une attention vigilante.

L'association est garante de la mise en place dans chaque établissement et service d'espaces de réflexion, d'analyse des pratiques et de régulation.

Elle met en œuvre des actions de formation en direction des professionnels afin de garantir un niveau de qualification en adéquation avec les évolutions des modes d'intervention.

La qualité et la pertinence des dispositifs et des projets font l'objet d'une évaluation concertée et régulièrement actualisée.





Siège social de lassociation Jean Cotxet

- 7, boulevard de Magenta 75010 Paris
- 01 45 49 63 80
- siege@jean-cotxet.asso.fr
- www.jean-cotxet.fr

Siret: 775 663 933 00536